

HICT AXXON

AXXON - Rapport

UNE ÉTUDE DE COÛTS POUR UN TARIF ÉQUITABLE POUR LA KINÉSITHÉRAPIE

OPTIMISING
HEALTHCARE

Ce document contient le rapport du projet « Etude de coûts pour un tarif équitable pour la kinésithérapie ». Le rapport doit être lu conjointement avec le modèle Excel à partir duquel il a été rédigé.

Contenu

Abréviations	1
1. Introduction	2
2. Résumé	3
3. Modèle	4
3.1. Construction	4
3.2. Description des piliers de coûts	4
3.3. Paramètres	5
3.4. Heures facturables	5
3.5. Frais de main-d'œuvre	6
3.6. Frais d'exploitation	7
3.6.1. Utilitaires	8
3.6.2. Frais de bureau	8
3.6.3. Compétences et connaissances	8
3.6.4. Frais opérationnels	8
3.7. Frais de location des locaux	8
3.8. Ameublement et équipement de grande taille	9
3.9. Petit matériel	Erreur ! Signet non défini.
4. Résultats et conclusions	11
5. Annexe	Erreur ! Signet non défini.



Abréviations

Abréviation	Signification
PCLI	Pension complémentaire libre pour les indépendants
EIP	Engagement individuel de pension
CPTI	Convention de pension pour travailleur indépendant
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
VVPRbis	Précompte réduit bis
ETP	Équivalent temps plein



1. Introduction

Afin de déterminer correctement des honoraires équitables pour la kinésithérapie, il est nécessaire d'avoir une compréhension claire des coûts associés à l'exercice indépendant de la profession de kinésithérapeute. Ce calcul a déjà été effectué quatre fois. Après quelques critiques de la part des organismes assureurs quant à la méthodologie employée lors de la dernière étude réalisée, AXXON a confié à Hict la tâche de répondre à ces critiques et de livrer une nouvelle version du modèle de coûts.

Au cours du processus, les contributions d'experts de différents organismes assureurs et du domaine professionnel ont été recueillies deux fois pour la préparation d'une méthodologie alternative. Les résultats de cet exercice se retrouvent dans le modèle Excel et dans le présent rapport. Ces deux documents doivent de préférence être lus ensemble.

Le modèle de coûts a été établi en Excel et est basé sur des calculs antérieurs effectués par d'autres parties et sur les critiques exprimées à propos de ces calculs avant le début de ce projet. Pour certains coûts, seule une mise à jour numérique a été effectuée pour l'année 2023. Pour les autres, en plus des coûts numériques, une mise à jour méthodologique a également été effectuée, après un workshop avec des experts. Tout au long du projet, les partenaires de différents organismes assureurs et du domaine professionnel ont été étroitement impliqués, ce qui leur a permis d'apporter une contribution non négligeable à la préparation de ce modèle de coûts.

Ce document contient un résumé, suivi d'une description des différentes parties du modèle. Il explique quels coûts et hypothèses sont pris en compte lors du calcul du résultat final. Ce résultat final consiste en un coût horaire moyen pondéré par kinésithérapeute indépendant pour l'exercice de sa profession.

2. Résumé

Le modèle de coûts calcule un coût moyen pondéré par prestataire et par heure pour l'exercice de la profession de kinésithérapeute. Pour arriver à ce chiffre, un coût moyen par an est d'abord calculé. Celui-ci est ensuite divisé par le nombre d'heures facturables par année (voir 3.4).

Étant donné que les coûts annuels par prestataire peuvent varier considérablement selon la nature du cabinet, le modèle distingue deux principaux types de pratique : le kinésithérapeute indépendant exerçant en cabinet individuel et le kinésithérapeute indépendant exerçant en cabinet de groupe. Selon un sondage réalisé par AXXON, 47,13 % des kinésithérapeutes indépendants travaillent en cabinet individuel et 52,87 % travaillent en cabinet de groupe. Afin d'arriver à un coût total « par kinésithérapeute », une moyenne pondérée des coûts respectifs par type est effectuée à chaque fois.

Pour calculer le coût annuel, le modèle divise les coûts en cinq piliers :

1. Frais salariaux
2. Frais d'exploitation
3. Frais de location
4. Ameublement & équipement de grande taille
5. Petit matériel

Chaque pilier de coûts est calculé dans un onglet distinct du modèle Excel. Dans l'onglet « Résumé » (Figure 1), les cinq piliers sont réunis pour créer un **coût total annuel**. Celui-ci est calculé à la fois pour le kinésithérapeute indépendant exerçant en cabinet individuel (123.951,87 €) et pour le kinésithérapeute indépendant exerçant en cabinet de groupe (113.596,99 €). Le coût total annuel pondéré par kinésithérapeute est donc la moyenne pondérée entre les deux types et s'élève à 118.477,30 €.

Le coût total annuel est divisé par le nombre d'heures facturables par an. Ce nombre est supposé être le même pour les deux types et s'élève à 1421,2 heures par année (voir 3.4). **Ce calcul donne un coût horaire pondéré de 83,36 €, qui correspond au résultat final du calcul.**

Kost per jaar & kost per uur				
	Kost per therapeut (solopraktijk)	Kost per therapeut (groepspraktijk)	Aandeel per type therapeut - Solopraktijk (47%) Groepspraktijk (53%)	Gewogen kost per therapeut
Loonkost per jaar	84,070.52 €	84,070.52 €		84,070.52 €
Exploitatiekost per jaar	22,740.07 €	19,358.98 €		20,952.51 €
Huurkost ruimtes per jaar	9,210.00 €	5,853.96 €		7,435.68 €
Kost inrichting & uitrusting (groot) per jaar	6,880.46 €	3,262.70 €		4,967.77 €
Kost uitrusting klein per jaar	1,050.83 €	1,050.83 €		1,050.83 €
Totale kost per jaar	123,951.87 €	113,596.99 €		118,477.30 €
Factureerbare uren	1421.2	1421.2		1421.2
Totale kost per uur	87.22 €	79.93 €		83.36 €

Figure 1: Onglet « Résumé » : calcul du coût annuel par pilier et du total divisé par le nombre d'heures facturables pour calculer le coût total par heure

Il est important de souligner que le modèle est calculé en fonction d'un certain nombre de paramètres qui ont été remplis sur la base de la consultation de différentes sources. Entre autres : des workshops avec des experts, des comptables, les comptes annuels des cabinets, les secrétariats sociaux, etc. Le modèle permet de varier certains des paramètres utilisés afin d'analyser différents scénarios. Les résultats de ce rapport et du modèle sont les chiffres qui, après une étude approfondie par Hict, sont considérés comme une analyse de base correcte.

3. Modèle

3.1. Construction

Le modèle de coûts vise à calculer un coût horaire moyen pour un kinésithérapeute lambda. À cette fin, il prend en compte deux types de pratiques différentes : le kinésithérapeute indépendant exerçant en cabinet individuel et le kinésithérapeute indépendant exerçant en cabinet de groupe. Pour les deux types, les coûts annuels sont calculés et un coût moyen pondéré « par kinésithérapeute » est finalement calculé.

Tous les coûts facturés sont divisés en cinq piliers :

1. Frais salariaux
2. Frais d'exploitation
3. Frais de location
4. Ameublement & équipement de grande taille
5. Petit matériel

Le coût total par pilier est calculé sur un onglet séparé pour chaque pilier. Dans l'onglet « Résumé », les piliers de coûts sont additionnés pour calculer le coût annuel total. Pour arriver à un coût horaire moyen, le modèle divise ce coût annuel total par le nombre d'heures facturables disponibles. Celles-ci sont calculées dans l'onglet « Heures disponibles » et détaillées dans le chapitre 3.4 de ce rapport.

Le modèle comprend également un onglet avec des paramètres, dans lequel certains paramètres ayant un impact sur le calcul des coûts sont affichés dans différents onglets. Les paramètres sont détaillés dans le chapitre 3.3 de ce rapport.

Enfin, il est important que les cellules grisées qui se trouvent dans le modèle et dans ce rapport soient des cellules qui contiennent des références aux sources utilisées.

3.2. Description des piliers de coûts

Comme indiqué précédemment, le modèle divise les coûts en cinq piliers. Dans les paragraphes suivants, nous expliquons brièvement le contenu de chacun d'entre eux. Chaque pilier est également décrit en détail dans les sections suivantes.

Par **Frais salariaux**, nous entendons les coûts encourus par le kinésithérapeute indépendant pour se verser un salaire conforme au marché. Ceci est calculé à partir du salaire d'un kinésithérapeute salarié en milieu de carrière. Un certain nombre de transformations sont effectuées pour obtenir le coût permettant au kinésithérapeute indépendant de se verser le même salaire net. Ces transformations sont détaillées au point 3.5 de ce rapport. Les frais salariaux sont individuels, il n'y a donc pas de différence entre le kinésithérapeute indépendant exerçant en cabinet individuel et le kinésithérapeute indépendant exerçant en cabinet de groupe.

Le pilier **Frais d'exploitation** prend en compte divers frais associés à l'exploitation d'un cabinet. Les éléments les plus importants sont les utilitaires, les frais de bureau, les compétences et les connaissances - cette section comprend les frais annuels des adhésions, des séminaires et des conférences et enfin les frais généraux de fonctionnement. La plupart de ces frais sont individuels, mais certains d'entre eux, comme l'assurance incendie, peuvent être partagés au sein d'un cabinet de groupe entre un certain nombre de thérapeutes. Par conséquent, il y a une différence de coût entre le kinésithérapeute indépendant exerçant en cabinet individuel et celui exerçant en cabinet de groupe. Ce pilier est le deuxième plus important et est également présenté dans le modèle et dans le chapitre 3.6 de ce rapport.

Le troisième pilier concerne les **Frais de location**. Le modèle est donc basé sur un espace de cabinet loué. Ces frais sont calculés via un prix fixe au m². Un cabinet de groupe compte plus de m² qu'un cabinet individuel. Cependant, dans un cabinet de groupe, les frais pour (une partie de) la surface peuvent être partagés, de sorte que ces frais sont inférieurs pour le kinésithérapeute indépendant exerçant en cabinet de groupe.

L'Ameublement et l'équipement de grande taille comprend tous les gros appareils ainsi que l'aménagement du bureau et de la salle d'attente. Enfin, les petits travaux d'entretien relèvent également de ce pilier. Ici aussi, les kinésithérapeutes indépendants exerçant en cabinet de groupe ont l'avantage de pouvoir partager certains frais.

Enfin, le pilier **Petit matériel** rassemble les frais pour un certain nombre de consommables nécessaires à la pratique du kinésithérapeute indépendant. Cela inclut le gel de contact, le ruban adhésif (tape), etc. Comme ces consommables sont utilisés séparément par chaque kinésithérapeute, il n'y a pas de différence entre le kinésithérapeute indépendant exerçant en cabinet individuel et le kinésithérapeute indépendant exerçant en cabinet de groupe.

3.3. Paramètres

L'onglet *Paramètres* contient des chiffres qui sont utilisés pour calculer différents coûts dans d'autres onglets. Table 1 fournit une vue d'ensemble de ces paramètres. Il précise de quel paramètre il s'agit, à quoi il sert et la source consultée.

Table 1: Paramètres : utilisation et source

Paramètre	Utilisé dans :	Source
Part du cabinet individuel par rapport au cabinet de groupe	- Calcul des moyennes pondérées	Enquête AXXON 2023
Surfaces des deux types de cabinet	- Frais de location - Frais de nettoyage - Frais annuels d'électricité, d'eau et de chauffage	Enquête AXXON 2023
Nombre moyen d'équivalents temps plein de kinésithérapeutes dans une pratique de groupe	- Calcul de chaque frais pouvant être divisé par le nombre de kinésithérapeutes dans une pratique de groupe	Enquête AXXON 2023
Pourcentage d'heures facturables	- Calcul des heures facturables	Workshop avec des experts
Frais de location au mètre carré	- Frais de location - Frais annuels d'électricité, d'eau et de chauffage	Étude de marché
Frais par unité de formation en fonction de la prime de qualité	- Compétences et connaissances	Smarteducation et Pro-Q-Kine
IPT annuel	- Calcul du coût de la main-d'œuvre	Consultation comptable pratique de kinésithérapie

3.4. Heures facturables

Comme indiqué précédemment, le résultat final du modèle est un coût horaire moyen. Pour arriver à ce coût horaire, le coût moyen par an est divisé par le nombre total d'heures facturables. Ce nombre est calculé en trois étapes.

Le modèle prend en compte 220 jours prestés comme point de départ, puis 38 heures par semaine. Ce qui donne 1.672 heures prestées par an. Cependant, une proportion importante de ces heures ne génère aucun revenu. Par conséquent, ces 1.672 heures sont multipliées par le paramètre « Pourcentage d'heures facturables », ce pourcentage ayant été fixé à 85 %. De cette façon, le modèle estime au final que 1.421,2 heures sont facturables. Cette méthodologie a été coordonnée dans le cadre du workshop avec des experts. Le paramètre « Pourcentage d'heures facturables » peut varier en fonction de l'analyse du scénario.

	Aantal uur per therapeut in de solopraktijk	Aantal uur per therapeut in de groepspraktijk	Gewogen aantal uur per therapeut	
Gewerkte dagen	220	220	220	Expertenworkshop
Uren per week	38	38	38	Expertenworkshop
Gewerkte uren	1672	1672	1672	
Percentage factureerbare uren: 85% <i>Expertenworkshop</i>				
Factureerbare uren	1421,2	1421,2	1421,2	

Figure 2: Calcul des heures disponibles

3.5. Frais salariaux

Les frais salariaux sont le pilier ayant le plus d'impact sur le coût total. Dans le modèle, on suppose qu'il n'y a pas de différence entre le kinésithérapeute indépendant exerçant en cabinet de groupe et celui exerçant en cabinet individuel. Le coût salarial total par année est de **84.070,52 €**. Ce montant affiché en Figure 3 est calculé de la manière suivante.

Dans un premier temps, le modèle calcule le salaire annuel net d'un kinésithérapeute salarié en milieu de carrière (22 ans d'ancienneté). Ceci est basé sur le niveau IF-IC 1.55-61-77, 22a. La dernière indexation a eu lieu en décembre 2022 (il s'agit du barème utilisé pour les kinésithérapeutes travaillant en milieu hospitalier). Les cotisations de sécurité sociale, le précompte mobilier et une cotisation spéciale de sécurité sociale sont déduits de ce salaire brut. Cela nous amène à un salaire net de 3.065,08 € par mois. Ce montant est multiplié par 13,92 pour calculer le salaire annuel net (Cfr. treizième mois et pécule de vacances). Cela porte le salaire net annuel à **42.665,91 €**.

Dans un **deuxième temps**, on calcule le coût nécessaire pour qu'un kinésithérapeute indépendant puisse se verser le même salaire net, en prenant en compte la possibilité d'optimisation fiscale (estimée à 2.500€), comptabilité vérifiée. Pour calculer le coût du versement de 40.165,91 €, les cotisations de sécurité sociale, l'impôt sur les sociétés et le VVPRbis sont pris en compte. L'optimisation fiscale de 2.500 € est également ajoutée au montant final, ce qui porte les frais salariaux bruts à **76.798,77 €**.

Enfin s'ajoutent certains frais que le kinésithérapeute indépendant doit engager afin d'assurer la même couverture sociale que celle dont bénéficie le kinésithérapeute salarié. Nous comptons une assurance vie, une assurance accident et une assurance revenu garanti. L'accumulation de la pension tient compte de la prestation de retraite pour un indépendant, complétée par une pension qui a été accumulée par lui-même. L'objectif est d'obtenir l'équivalent de la pension telle qu'elle est versée au kinésithérapeute salarié à l'hôpital. À cette fin, nous ajoutons un montant annuel pour l'accumulation de pensions via PLCI et un compte EIP. Cet EIP est équivalent au CPTI pour la personne physique indépendante. Cela nous amène au montant final de **84.070,52 €** sur une base annuelle pour les deux types de kinésithérapeutes indépendants.

	Impact	Bedrag	
Referentie bruto maandwedde		4.970,89 €	Kinesitherapeut IFC 1.55-61-77, 22j (December 2022)
Verminderen met RSZ	- 649,70 €		Loonsimulator sdworx, assumptie getrouwd, 2 kinderen
Verminderen met voorheffing	- 1.211,08 €		Loonsimulator sdworx, assumptie getrouwd, 2 kinderen
Verminderen met bijzondere bijdrage soc. Zek.	- 45,03 €		Loonsimulator sdworx, assumptie getrouwd, 2 kinderen
Netto maandwedde		3.065,08 €	
Factor maandwedde → jaarwedde	13,92		Vakantiegeld en dertiende maand, cfr. expertenworkshop
Referentie netto jaarwedde		42.665,91 €	
<i>Fiscale optimalisatie</i>	2.500 €	40.165,91 €	Basis fiscale optimalisatie, boekhoudkundig geverifieerd
WPR bis	15%	47.254,02 €	Reductie roerende voorheffing
Vennootschapsbelasting	20,0%	59.067,52 €	Belastingspercentage binnen deze schijf
RSZ bijdrage	20,5%	74.298,77 €	RSZ bijdrage
Zuivere loonkost per jaar		76.798,77 €	
Gewaarborgd inkomen verzekering voor 1.500 €/maand		615,00 €	Gemiddelde via boekhoudkundige berekening
Levensverzekering met overlijdensdekking voor 250.000€		256,75 €	Gemiddelde via boekhoudkundige berekening
IPT (vennootschap)		3.500,00 €	Gemiddelde via boekhoudkundige berekening
VAPZ		2.750,00 €	Gemiddelde via boekhoudkundige berekening
Zuivere ongevallenverzekering		150,00 €	Gemiddelde via boekhoudkundige berekening
Totale verzekeringskost per jaar		7.271,75 €	
Totale loonkost, incl. verzekeringen per jaar, per therapeut		84.070,52 €	

Figure 3: Calcul des frais salariaux

3.6. Frais d'exploitation

Le modèle divise les frais d'exploitation annuels en quatre catégories. *Utilitaires, Frais de bureau, Compétences et connaissances* et *Frais d'exploitation*. Pour certains frais, affichés dans la Figure 4, le modèle zoome sur les calculs détaillés. Ces « zooms » ne sont pas inclus en détail dans le rapport. **Le coût total pondéré de fonctionnement annuel par kinésithérapeute est de 20.952,51 €.**

	Kost per jaar		
	Kost per therapeut solopraktijk	Kost per therapeut groepspraktijk	Gewogen kost per therapeut
Nutsvoorzieningen Verwarming, elektriciteit & water	1.381,50 €	878,09 €	1.115,35 €
Telefonie & internet thuis	1.020,00 €	299,12 €	638,87 €
Kantoorkosten Kantoorkosten	183,90 €	183,90 €	183,90 €
Skills and knowledge Publicaties, congressen, lidgelden	- 639,62 €	- 639,62 €	- 639,62 €
Boekhouder	4.205,25 €	4.205,25 €	4.205,25 €
Verzekeringen	1.246,30 €	954,79 €	1.092,18 €
Representatievergoeding	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Bedrijfskosten Leasewagen	10.336,20 €	10.336,20 €	10.336,20 €
Schoonmaak	3.900,00 €	2.478,88 €	3.148,66 €
Wachtkamer	191,01 €	56,01 €	119,64 €
Betalingsterminal	170,40 €	170,40 €	170,40 €
Technologie en software licenties	145,13 €	- 164,04 €	- 18,33 €
Totaal Exploitatiekosten per jaar	22.740,07 €	19.358,98 €	20.952,51 €

Figure 4: Total annuel des frais d'exploitation

Les différences entre le kinésithérapeute indépendant exerçant en cabinet individuel et le kinésithérapeute indépendant exerçant en cabinet de groupe proviennent du fait que dans un cabinet de groupe, certains frais peuvent être supportés par l'ensemble des thérapeutes du cabinet. Pour cette catégorie, le modèle divise par exemple les frais de chauffage, d'électricité et d'eau par le nombre moyen d'équivalents temps plein (ETP).

Un équivalent temps plein représente le nombre d'heures prestées par un kinésithérapeute à temps plein. Par exemple, un cabinet comptant 2 kinésithérapeutes à temps plein et 2 kinésithérapeutes à mi-temps compte un total de 3 ETP. Selon un sondage mené dans le cadre de ce projet, le nombre moyen d'ETP par cabinet de groupe est de 3,41.

Il est à noter que dans la Figure 4 se trouvent également des chiffres négatifs. Cela peut s'expliquer par les deux primes de l'INAMI qui ont été intégrées au modèle. Pour les compétences et les connaissances, il s'agit de la prime de qualité de l'INAMI (2.000 €). Dans le cas des licences de technologie et de logiciels, il s'agit de la contribution aux frais du progiciel pour la gestion des fichiers, d'une valeur de 800 €.

3.6.1. Utilitaires

Les utilitaires comprennent le chauffage, l'électricité et l'eau, complétés par la téléphonie et internet. Les trois premiers sont calculés en fonction du nombre de mètres carrés du cabinet. En cabinet de groupe, ces frais sont divisés par le nombre moyen d'ETP. En conséquence, les frais annuels de chauffage, d'électricité et d'eau pour le kinésithérapeute indépendant exerçant en cabinet individuel sont de 1.381,5 €. Ils s'élèvent à 878,09 € pour le kinésithérapeute indépendant exerçant en cabinet de groupe.

Les frais de téléphonie et d'internet ont été déterminés à l'aide du Proximus Business Flex. Ils s'élèvent à 1.020,00 € par an pour le kinésithérapeute indépendant exerçant en cabinet individuel et à 299,12 € par an pour le kinésithérapeute indépendant exerçant en cabinet de groupe.

3.6.2. Frais de bureau

Seule la consommation d'une imprimante est incluse dans cette rubrique. L'investissement pour une imprimante est facturé dans le pilier *Ameublement & équipement de grande taille*. Étant donné que la consommation de papier et d'encre est proportionnelle au nombre de thérapeutes qui utilisent l'imprimante, le coût ici est le même pour les deux types de kinésithérapeutes indépendants. Il s'élève à 183,90 € par an.

3.6.3. Compétences et connaissances

Cette partie des frais de fonctionnement comprend les coûts annuels des adhésions, des séminaires et des conférences.

Afin de calculer le coût annuel des conférences et séminaires, le coût moyen par unité de formation a été calculé à partir d'un certain nombre de conférences et de séminaires basés sur les données de Smarteducation et Pro-Q-Kine. Le coût moyen a été multiplié par 40, car il s'agit du nombre minimum d'unités de formation requises pour obtenir la prime de qualité de l'INAMI.

Par la suite, cette prime de qualité a été déduite des frais pour un montant de 2.000 €, de sorte que le coût annuel total de cette partie est de 639,62 €. En d'autres termes, la prime couvrirait largement le coût de cette rubrique. Bien qu'en réalité seule une partie des kinésithérapeutes obtient cette prime, il a été décidé en consultation avec les organismes assureurs d'en tenir compte totalement puisque chaque kinésithérapeute a la possibilité d'en bénéficier. Ce coût est identique pour les kinésithérapeutes indépendants exerçant en cabinet individuel et les kinésithérapeutes indépendants exerçant en cabinet de groupe.

3.6.4. Frais opérationnels

Une grande partie des frais du pilier « Fonctionnement » relèvent des frais d'exploitation. Cette rubrique comprend les frais du comptable, les frais d'assurance, les frais de représentation, les frais de location de voiture, les frais de nettoyage, les frais de la salle d'attente, les frais de paiement numérique et les frais de licences logicielles et de technologie. Le coût total de cette partie est de 20.794,29 € pour le kinésithérapeute indépendant exerçant en cabinet individuel et de 18.637,49 € pour le kinésithérapeute indépendant exerçant en cabinet de groupe. Le calcul séparé de chacun de ces frais se trouve dans le modèle.

3.7. Frais de location des locaux

Le modèle est basé sur un espace de cabinet qui est loué. Les frais sont calculés en fonction de la superficie moyenne des deux types de pratique et d'un loyer au mètre carré. Les données sur la superficie moyenne par type de pratique proviennent d'une enquête réalisée par AXXON dans le cadre de ce projet.

Pour la pratique de groupe, le coût total est également divisé par le nombre moyen d’ETP. Le loyer au mètre carré est de 150 € par an. Ce paramètre est basé sur le coût moyen de location des espaces de bureaux en 2023.

Ce calcul se traduit par un coût annuel de 9.210,00 € ($61,4 \text{ m}^2 * 150 \text{ €}$) pour le kinésithérapeute indépendant exerçant en cabinet individuel et un coût annuel de 5.853,96 € ($133,08 \text{ m}^2 * 150 \text{ €} / 3,41 \text{ ETP}$) pour le kinésithérapeute indépendant exerçant en cabinet de groupe. Le coût annuel pondéré par kinésithérapeute est donc **de 7.435,68 €**.

Kost per jaar			
	Kost per therapeut solopraktijk	Kost per therapeut groepspraktijk	Gewogen kost per therapeut
Typische grootte praktijk in m2	61,4	133,08	
Gemiddelde jaarlijkse huurprijs, in €/m ² (150.00 €)			
Gemiddelde jaarlijkse kost, in €	9.210,00 €	5.853,96 €	7.435,68 €

Figure 5: Frais annuel de location des locaux

3.8. Ameublement et équipement de grande taille

Dans le cadre de ce pilier, le modèle regroupe les frais engagés pour l'équipement du cabinet, l'équipement du bureau et les frais associés à l'entretien mineur. Le coût annuel de ce pilier est de 6.880,46 € pour le kinésithérapeute indépendant exerçant en cabinet individuel. Pour le kinésithérapeute indépendant exerçant en cabinet de groupe, il s'élève à 3.262,70 €. Le **coût annuel pondéré par kinésithérapeute est donc de 4.967,77 € pour l'ameublement et l'équipement de grande taille**.

Pour les frais liés à l'équipement – appareils et équipement – bureau, il a été déterminé s'il s'agissait d'un investissement par kinésithérapeute individuel (I) ou pour l'ensemble du groupe (G), comme le montre le modèle. Le coût des articles qui peuvent être partagés par l'ensemble du groupe est également divisé par le nombre moyen d’ETP. Cela explique les montants inférieurs pour les kinésithérapeutes indépendants exerçant en cabinet de groupe par rapport aux kinésithérapeutes indépendants exerçant en cabinet individuel.

Pour les petits entretiens, le coût a été estimé par un expert expérimenté en infrastructures de santé à 2.000 € par an pour les cabinets individuels de 61,4 m². Pour calculer les frais pour les kinésithérapeutes indépendants exerçant en cabinet de groupe, ce montant a été converti en fonction de la superficie du cabinet de groupe (133,08 m²) et divisé par le nombre moyen d'ETP dans la pratique de groupe. Il en résulte un montant de 1.271,22 € par kinésithérapeute indépendant.

	Kost per jaar		Gewogen kost per therapeut
	Kost per therapeut solopraktijk	Kost per therapeut groepspraktijk	
Uitrusting - Toestellen (groot materiaal)	3.828,59 €	1.213,08 €	2.445,78 €
Uitrusting - Bureau	1.051,87 €	778,40 €	907,29 €
Kleine onderhoudswerken	2.000,00 €	1.271,22 €	1.614,70 €
Totaal	6.880,46 €	3.262,70 €	4.967,77 €

Figure 6: Frais annuel de l'ameublement et de l'équipement de grande taille

3.9. Petit matériel

Dans le cadre du pilier *Petit matériel*, le modèle calcule un coût annuel basé sur un certain nombre d'articles consommés annuellement par le kinésithérapeute. Étant donné que ce coût comprend les éléments utilisés individuellement par le kinésithérapeute, indépendamment du type de pratique, il est identique pour tous. Le coût total **par kinésithérapeute** est de **1.050,83 € par an**.

Artikel	Kostprijs		Gewogen kost per therapeut
	Kost per therapeut solopraktijk	Kost per therapeut groepspraktijk	
MoVeS oefenband - 5,5 m - medium - rood	42,00 €	42,00 €	42,00 €
MoVeS oefenband - 5,5 m - sterk - groen	44,80 €	44,80 €	44,80 €
MoVeS oefenband - 5,5 m - licht - geel	37,20 €	37,20 €	37,20 €
Clinell schuimspray desinfectie medische oppervlakken - alcoholvrij - 500 ml	114,24 €	114,24 €	114,24 €
Clinell Soft doekjes desinfectie handen & oppervlakken - alcoholvrij - L pack (100 st)	173,40 €	173,40 €	173,40 €
Clinell handontsmetting 75% - vernevelpomp - 520 ml	114,24 €	114,24 €	114,24 €
Mondmasker chirurgisch type IIR - 3 lagen - oorelastieken (50 st)	76,32 €	76,32 €	76,32 €
CureTape Giant - 5 cm x 31,5 m - huidkleur	113,42 €	113,42 €	113,42 €
Naturel massagemelk Qines - 5 l	201,00 €	201,00 €	201,00 €
Moor Pack - Qines - 30 x 40 cm	26,35 €	26,35 €	26,35 €
Hot/Cold Pack - Qines - 16 x 26 cm - p st/ p 12 st	17,50 €	17,50 €	17,50 €
Contactgel - Qines - 5 l	57,00 €	57,00 €	57,00 €
Elektrode zelfklevend - Qines - 5 x 5 cm (4 st)	33,36 €	33,36 €	33,36 €
Totaal	1.050,83 €	1.050,83 €	1.050,83 €

Figure 7: Frais annuel pour le petit matériel

4. Résultats et conclusions

Le résultat final obtenu par le modèle est un **coût moyen pondéré de 83,36 € par heure**. La Figure 8 montre comment ce montant se rapporte aux honoraires actuels pour deux demi-heures de prestations au cabinet du kinésithérapeute (code de nomenclature : 560652). Une méthode courante pour calculer un tarif horaire pour la kinésithérapie. Il y a une différence de plus de vingt-cinq euros entre ces montants.

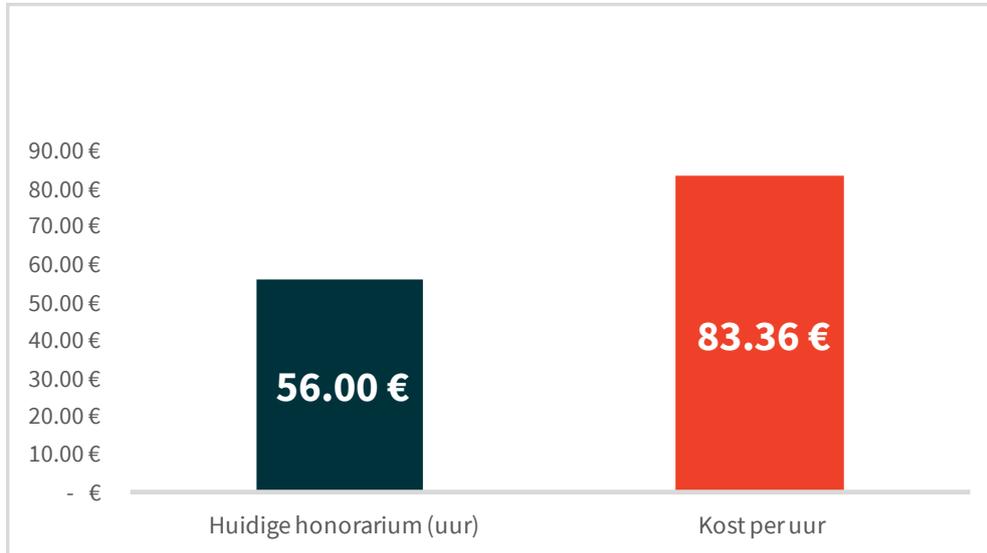


Figure 8: Comparaison des coûts actuels (à gauche) et du coût horaire calculé (à droite)

Un deuxième résultat très clair est montré dans la Figure 9. Le coût salarial - et dans une moindre mesure les frais d'exploitation - sont les principaux facteurs du coût total par an. Ensemble, ils représentent 89 % (71 % + 16 %) du coût total par an. Les trois autres piliers déterminent, respectivement, 6 %, 4 % et 1 %.

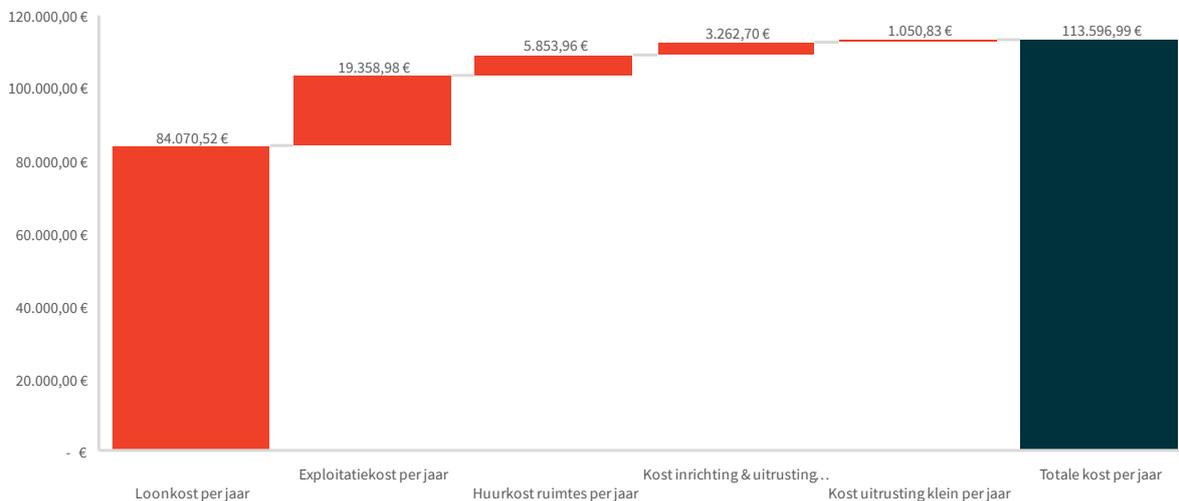


Figure 9: Part des différents piliers dans le coût total par an

Compte tenu de ces résultats, il est encore une fois important d'indiquer qu'un certain nombre d'hypothèses sous-tendent ces coûts. Cependant, ces hypothèses ont également été largement étudiées et traduites en paramètres via diverses sources fiables. Néanmoins, il peut être intéressant de tester différents scénarios avec ces paramètres pour mieux comprendre les coûts auxquels doit faire face le kinésithérapeute indépendant.



5. Annexe

Le modèle Excel est disponible en annexe avec des calculs détaillés et des hypothèses par pilier.